

# Séance du Conseil Municipal

## du 5 Octobre 2010

---

L'an deux mil dix, le 05 octobre

Le Conseil Municipal de la ville de RENAGE,

Dûment convoqué en session ordinaire, à la salle du Centre Aéré, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2010

### PRESENTS :

OLIVIERI Pier Luigi - GIRERD Amélie - CORONINI Bruno - ROYBON Dominique - PELLISSIER Michel - KATCHADOURIAN Pierre - PERRIOLAT Julie- CUNIBERTO Corinne - THEAUDIN Barbara - GUAGLIANONE Eric - BERTONA Sylviane - MENDES TEXEIRA Joachim - RINDONE Marie-Claude - BEAU Roger.

### ABSENTS :

GAUTHIER Nicolas- MANSOURI Sabah-- KAYAKUSU Veli- ROUSSET Isabelle - RICHARD Mickaël - BASSEY Ronald - SPOSITO Henri - PONZONI Pascale

### PROCURATION :

Mme ROUSSET Isabelle donne procuration à M. ROYBON

Mr SPOSITO Henri donne procuration à M. BEAU

**Mardi 05 octobre 2010 - A 20 h 00 - Salle du Centre Aéré**

### Ordre du Jour

Compte rendu du CM du 31 août 2010

#### I-Finances :

- **Objet :** Versement subvention AIPE
- **Objet :** Décision modificative pour le virement de crédits entre chapitres de fonctionnement budget gendarmerie n° 5.
- **Objet :** Décision modificative pour vote de crédits supplémentaires investissement budget Gendarmerie.
- **Objet :** Décision modificative pour virement de crédits entre chapitres dépenses investissement budget Gendarmerie.
- **Objet :** Créances irrécouvrables admission en non valeur budget Eau.
- **Objet :** Créances irrécouvrables admission en non valeur budget Commune.
- **Objet :** Créances irrécouvrables admission en non valeur budget Assainissement.
- **Objet :** Participation communale au transport scolaire année 2009/2010.
- **Objet :** Décision modificative pour virement de crédits entre chapitres - dépenses fonctionnement budget eau n° 1

#### II-Resources Humaines :

- **Objet :** Création d'un poste d'agent social 2<sup>e</sup> classe dans le cadre d'une titularisation.
- **Objet :** Augmentation du temps de travail du poste d'adjoint technique.

#### III-Développement Durable :

- **Objet :** Lancement de l'opération « Familles à énergie positive ».

#### IV-Autres

- **Objet :** Actualisation redevance domaine public.
- **Objet :** Information concernant le rapport d'activité CCBE.

## I-FINANCES :

### VERSEMENT SUBVENTION AIPE

Délib. : 62/2010

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur ROYBON, propose à l'assemblée de verser une subvention de 1 500 € pour le fonctionnement de l'Association intercommunal Petite Enfance.

Le conseil municipal,

Décide :

- De voter 1 500 € de subvention à l'AIPE.
- Précise que les crédits sont inscrits à l'article 657362 du BP 2010

Délibéré par le Conseil Municipal à l'UNANIMITE

### DECISION MODIFICATIVE POUR VIREMENT DE CREDITS ENTRE CHAPITRES DE FONCTIONNEMENT BUDGET GENDARMERIE N° 5.

Délib. : 63/2010

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur ROYBON, adjoint au finance, expose à l'Assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget GENDARMERIE de l'exercice ayant été insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

DESIGNATION DES ARTICLES	DIMINUTION CREDITS		AUGMENTATION CREDITS	
	Article	Montant en €	Article	Montant en €
Autres matières & fournitures	6068	19 000.00		
Virement à l'investissement			023	19 000.00
<b>TOTAL</b>		19 000.00		19 000.00

Le conseil municipal,

- Emet un avis favorable à la proposition susvisée

Délibéré par le Conseil Municipal à l'UNANIMITE

**DECISION MODIFICATIVE POUR VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES. INVESTISSEMENT BUDGET GENDARMERIE**

Délib. : 64/2010

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur ROYBON, adjoint au finance, expose à l'assemblée, que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget GENDARMERIE de l'exercice ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

DESIGNATION DES ARTICLES	CREDITS SUPPL. DEPENSES		CREDITS SUPPL. RECETTES	
	Article	Montant en €	Article	Montant en €
TLE Aménagement de terrain	10223 2128/21	14 600.00 4 400.00		
Virement du fctnmt	021			19 000.00
<b>TOTAL</b>		19 000.00		19 000.00

Le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable à la proposition susvisée

Délibéré par le Conseil Municipal à l'UNANIMITE

**DECISION MODIFICATIVE POUR VIREMENT DE CREDITS ENTRE CHAPITRES DEPENSES INVESTISSEMENT BUDGET GENDARMERIE N° 3**

Délib. : 65/2010

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur ROYBON, adjoint au finance, expose à l'Assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget GENDARMERIE de l'exercice ayant été insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

DESIGNATION DES ARTICLES	DIMINUTION CREDITS		AUGMENTATION CREDITS	
	Article	Montant en €	Article	Montant en €
Aménagement de terrain	2128/040	5 000.00		
Aménagement terrain			2128/21	5 000.00
<b>TOTAL</b>		5 000.00		5 000.00

Le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable à la proposition susvisée

Délibéré par le Conseil Municipal à l'UNANIMITE

### **CREANCES IRRECOUVRABLES ADMISSION EN NON VALEUR. BUDGET EAU**

Délib. : 66/2010

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur KATCHADOURIAN, adjoint à l'eau, informe à l'Assemblée que le Receveur Municipal après avoir usé de toutes les possibilités autorisées par les textes, n'a pu assurer le recouvrement des titres de recette à l'encontre de divers débiteurs de la facturation eau assainissement pour un montant de **5 544.07 € TTC** sur le budget EAU.

Il est précisé que ce montant est inscrit dans les prévisions budgétaires à l'article 654.

Le Conseil Municipal décide l'admission en non valeur des produits :

- Emet un avis favorable à la proposition susvisée

**Délibéré par le Conseil Municipal à l'UNANIMITE**

### **CREANCES IRRECOUVRABLES ADMISSION EN NON VALEUR. BUDGET COMMUNE**

Délib. : 67/2010

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur ROYBON, adjoint aux finances, informe l'Assemblée que le Receveur Municipal après avoir usé de toutes les possibilités autorisées par les textes, n'a pu assurer le recouvrement du titre de recette 97/2004 bordereau 14 sur le budget COMMUNE. (participation chauffage école musique).

Le Conseil Municipal ouïe l'exposé ci-dessus et décide à l'unanimité l'admission en non valeur des produits précités.

Le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable à la proposition susvisée

**Délibéré par le Conseil Municipal à l'UNANIMITE**

### **CREANCES IRRECOUVRABLES ADMISSION EN NON VALEUR. BUDGET ASSAINISSEMENT**

Délib. : 68/2010

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur KATCHADOURIAN, adjoint à l'eau, informe l'Assemblée que le Receveur Municipal après avoir usé de toutes les possibilités autorisées par les textes, n'a pu assurer le recouvrement des titres de recette à l'encontre de divers débiteurs de la facturation eau assainissement pour un montant de **300.97 € TTC** sur le budget ASSAINISSEMENT.

Il est précisé que ce montant est inscrit dans les prévisions budgétaires à l'article 654.

Le Conseil Municipal décide l'admission en non valeur des produits :

- Emet un avis favorable à la proposition susvisée

**Délibéré par le Conseil Municipal à l'UNANIMITE**

## PARTICIPATION COMMUNALE TRANSPORT SCOLAIRE ANNEE 2009/2010

Délib. : 69/2010

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année, la ville décide d'aider les familles ne bénéficiant pas d'aide aux transports scolaires, provoquée par l'application de la règle des trois kilomètres, et qui vise tout spécialement les familles dont les enfants sont scolarisés au collège Robert Desnos.

Le Conseil Municipal,

- Décide de prendre en charge la dépense résiduelle laissée aux parents à raison de 14.10 € par mois multiplié par le nombre de mois d'utilisation du bus pendant l'année scolaire 2009-2010.
- Dit que la participation communale sera versée sur la base de la production des justificatifs de paiement des familles et de la justification de domicile hors l'aller retour entre 12h et 14h.
- Précise que la dépense est inscrite au BP 2010 à l'article 658.

le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable à la proposition susvisée

Délibéré par le Conseil Municipal à l'UNANIMITE

## DECISION MODIFICATIVE POUR VIREMENT DE CREDITS ENTRE CHAPITRES - DEPENSES FONCTIONNEMENT BUDGET EAU N° 1

Délib. : 70/2010

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget EAU de l'exercice ayant été insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

DESIGNATION DES ARTICLES	DIMINUTION CREDITS		AUGMENTATION CREDITS	
	Article	Montant en €	Article	Montant en €
Titres annulés sur exercice antérieur	673	1 900.00		
Pertes sur créances irrécouvrables			654	1 800.00
Charges de gestion courante			658	100.00
<b>TOTAL</b>		<b>1 900.00</b>		<b>1 900.00</b>

Le Maire invite le Conseil à voter ces crédits,

- Emet un avis favorable à la proposition susvisée

Délibéré par le Conseil Municipal à l'UNANIMITE

## **II - RESSOURCES HUMAINES**

### **CREATION D'UN POSTE D'AGENT SOCIAL 2EME CLASSE DANS LE CADRE D'UNE TITULARISATION**

Délib. : 71/2010

Invité par Monsieur le Maire, Madame MATTIA, Conseillère Municipale, délégué au personnel, propose au conseil municipal la création d'un poste d'agent social à la crèche, 2<sup>ème</sup> classe dans le cadre d'une titularisation.

Le Conseil Municipal,  
Vu la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

Décide,

- la création de l'emploi suivant :
  - 1 poste d'agent social 2<sup>ème</sup> classe

**Délibéré par le Conseil Municipal à l'UNANIMITE**

### **AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE D'UN ADJOINT TECHNIQUE**

Délib. : 72/2010

Invité par Monsieur le Maire, Madame MATTIA, Conseillère Municipale, informe l'assemblée de la nécessité d'augmenter le temps de travail du poste d'un adjoint technique de 20 h 00 à 22 h 30 minutes par semaine.

Vu la délibération en date du 3 décembre 2001 portant création d'un emploi d'agent d'entretien à temps non complet (20h00 hebdomadaire) ;

Considérant les besoins du service ;

Le Conseil Municipal,

Décide :

- la création d'un emploi d'adjoint technique 2<sup>e</sup> classe à temps non complet (22h30mn hebdomadaire)
- la suppression d'un emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 20 h 00 sous réserve de l'avis du CTP du Centre de Gestion de l'Isère

Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2010.

**Délibéré par le Conseil Municipal à l'UNANIMITE**

### **III - DEVELOPPEMENT DURABLE**

#### **LANCEMENT DE L'OPERATION FAMILLES A ENERGIE POSITIVE**

Délib. : 73/2010

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur PELLISSIER, adjoint à l'Urbanisme, expose à l'Assemblée le concours lancé avec l'AGEDEN (Agence Grenobloise pour les économies d'énergies) consistant pour une dizaine de famille à consommer différemment afin de réaliser des économies d'énergie au cours du prochain hiver.

- Emet un avis favorable au lancement du concours Familles à Energie positive

**Délibéré par le Conseil Municipal à l'UNANIMITE**

### **IV-AUTRES**

#### **ACTUALISATION REDEVANCE DOMAINE PUBLIC.**

Délib. : 74/2010

Toute occupation du domaine public à des fins privatives doit, selon une jurisprudence constante, faire l'objet d'une autorisation expresse de la collectivité territoriale et donner lieu au paiement d'une redevance dont le montant est déterminé en fonction des avantages de toute nature qu'elle procure à son bénéficiaire.

Le maire propose, en application du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, d'actualiser cette redevance sur la commune de Renage selon les tarifs suivants :

Artère souterraine : 35 € 53 par km

Artère aérienne : 47 € 38 par km

Autres installation : 23 € 69 par m<sup>2</sup>

Le Conseil Municipal décide d'appliquer ces tarifs pour les réseaux de téléphonie exploités par ORANGE :

7 km 49 x 35.53 = 266.12 €

12 km 15 x 47.38 = 575.67 €

7 m<sup>2</sup> x 23.69 = 165.83 €

Soit au total pour l'année 2010 : 1 007.62 €

- Emet un avis favorable à la proposition susvisée

**Délibéré par le Conseil Municipal à l'UNANIMITE**

#### **INFORMATION CONCERNANT LE RAPPORT D'ACTIVITE CCBE.**

DECISION: 10/2010

Monsieur le Maire donne informe l'assemblée délibérante du rapport d'activité de la Communauté de Communes Bièvre Est.

Le conseil municipal,

Prend acte que la communication de ce rapport à bien été réalisée